

**COMMUNE AIGUES-VIVES**

**PROCES VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**PRÉSENTS** : OMS Jean-Pierre, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, FABRE Pascale, DA SILVA Antonio, FAU Patrick, VILLARZEL Pierre-André, BIBET Jérôme, OROSQUETTE Bénédicte, RAMOS DOS SANTOS José

**ABSENTS EXCUSES** : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, CASSIGNOL Emanuelle

**PROCURATION** : Néant

**Secrétaire de séance** : GAU Monique

**Date convocation du Conseil Municipal** : 24/09/2025

**1 – APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu d'approver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 2 septembre 2025. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025.

**2 – PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan établi par Mr RESCLAUSE Alain, Architecte. Quelques modifications ont été apportées notamment pour les parcelles qui bordent le chemin du haut. Au total, il y aurait 16 lots avec des surfaces plus ou moins grandes.

Un rendez-vous a été pris avec Mr Julien CAUSSE du service programmation des travaux de Carcassonne Agglo, le 15 octobre à 9h, afin de lui présenter le projet et de voir quelles sont les possibilités et les modalités de raccordement aux réseaux eau, assainissement et eaux pluviales.

### **3 – TRAVAUX DE VOIRIE 2025/2026**

Un devis a été établi par le SIC de La Redorte pour la somme de 100 624, 91€.

Le financement serait le suivant :

- **Subvention du Département 10 000€.** A ce jour le montant de la subvention de l'Etat au titre de la DETR 2026 n'est pas connue.
- **Emprunt de 50 000€ par l'intermédiaire du SIC de La Redorte.** Le remboursement de ce prêt se fera par fiscalisation.
- **Autofinancement communal, environ 40 624, 91€** (à voir en fonction de la subvention de l'Etat).

Ces travaux seront réalisés fin d'année 2025 par le SIC de La Redorte.

### **4 - RENFORCEMENT TALUS DANS L'ETANG SUITE ACCIDENT CAMION**

La commune a perçu la somme de 18 192€ au titre des dommages occasionnés par ce sinistre.

La réparation du talus a été effectuée par la commune avec des piquets bois et une remise à plat du bord de talus. Cet aménagement a été matérialisé par de la rubalise car la terre risque de s'affaisser. Pierre-André VILLARZEL demande si les poteaux bois seront coupés plus proprement. La réponse est oui mais il faut attendre que la terre se stabilise.

### **5 – REPARATION OU ACHAT EPAROUSE**

Le garage LUCON déconseille à la commune de faire réparer l'épareuse. Toutefois, un devis pour la réparation a été réalisé pour la somme de 4 947, 91€. Le devis du remplacement de ce matériel s'élève à 19 006 HT soit 22 807,20 TTC.

Antonio DA SILVA informe le conseil qu'il connaît une épareuse ROUSSEAU au prix de 15 000€ HT chez CAMPA. Monsieur le Maire expose qu'il serait préférable de choisir le garage LUCON que la commune connaît bien et qui est situé à proximité.

Le conseil décide de remplacer l'épareuse et approuve le devis du garage LUCON pour la somme de 19 006 HT soit 22 807,20 TTC.

## **6 – ACHAT CAMERA NOMADE « LA CHOUETTE »**

La société DOMOTEK a établi un nouveau devis pour l'achat d'une caméra nomade, plus 6 supports : 9 384€ HT, soit 11 260,80€ TTC. Le conseil accepte ce devis à l'unanimité.

## **7– CONTRAT DE MAINTENANCE DES CAMERAS**

Trois propositions ont été reçues :

JD2M : Contrat maintenance préventif et curatif : 4 680€ TTC / an ou Contrat maintenance préventif : 3 480€ TTC / an

AGOS Sécurité Capendu : 1 260€ pour la maintenance annuelle : entretien de toutes les caméras une fois par an. L'intervention pour panne n'est pas comprise dans ce contrat.

FOLIA TEAM : 2 980€ HT soit 3 576€ TTC pour une visite annuelle préventive et interventions à la demande (déplacement et nacelle compris).

Thierry VIDEO : 250€ pour une visite annuelle, 150€ pour un déplacement pour panne. A titre indicatif, l'achat d'une caméra lecture de plaques s'élève à 250€.

Au vu des tarifs, le conseil décide de retenir la Société Thierry VIDEO pour les tarifs indiqués ci-dessus.

## **8 – RESILIATION CONTRAT BAIL COMMERCIAL - AVENUE DE LA PROMENADE**

L'huissier a dressé le procès-verbal de restitution des lieux en date du 23/09/2025 en présence du locataire. La commune a récupéré le local. L'huissier va continuer à poursuivre le locataire au titre du recouvrement des loyers impayés.

## **9 – RELOCATION LOCAL COMMERCIAL - AVENUE DE LA PROMENADE**

Mr le Maire rappelle que la SA CABINET AGORA est intéressée par la location du local commercial situé Avenue de la Promenade et propose au conseil de lui louer ce local à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour un loyer mensuel de 113€ et une caution d'entrée de 400€. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

## **10 – LOCATION RUE DE LA TOUR**

Le cautionnaire a réglé tous les loyers impayés du locataire.

## **11 – REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL**

L'entreprise Pompes Funèbres CRABOL a été contactée pour l'établissement d'un autre devis pour la reprise des 86 concessions au cimetière suite à la procédure d'abandon. Le devis s'élève à 24 612€ TTC dont 4 102€ de TVA.

Le devis de Mr CASSIGNAC Pierre s'élevait à 26 004€ TTC dont 4 334€ de TVA.

Le conseil décide de retenir l'entreprise CRABOL pour la somme de 24 612€ TTC dont 4 102€ de TVA. La commune peut récupérer la TVA au titre des aménagements de terrains.

## **12 – INAUGURATION AIRE DE JEUX ET DE LA FONTAINE DE LA POMPE**

- Inauguration au stade des jeux pour enfants et plantation d'un olivier à la mémoire du jeune Ilan HALIMI, enfant juif, tué lors ...
- Une ancienne fontaine a été donnée par les familles LACROIX et BAYLE. Celle-ci a été positionnée à l'ancienne « Pompe » : en remerciement une plaque sera positionnée.

La date retenue pour ces cérémonies est le Samedi 15 novembre à 11h suivies d'un apéritif au foyer municipal.

## **13 – FOIRE DE LA POMME 2025**

Organisation de la journée et distribution des tâches à chacun.

## QUESTIONS DIVERSES

- Réponses EID et de la Préfecture pour les moustiques.
- Décision modificative de crédits pour règlement caméra « chouette et épareuse ».

En Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 - Article 615231 : moins 10 000€

Chapitre 65 - Article 65568 : plus 10 000€

En Dépenses d'Investissement :

Opération 207 - Chapitre 21 - Article 2131 : moins 30 000€

Opération 138 – Chapitre 21 – Article 2158 : plus 15 000€

Opération 138 – Chapitre 21 – Article 2157 : plus 5 000€

OPNI – Chapitre 21 – Article 212 : plus 10 000€

- Projet Educatif de Territoire : Carcassonne Agglo se dote d'un PEDT pour les années à venir 2025/2027 à destination des enfants de 0 à 17 ans. Dix ambitions éducatives qui favorisent la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble. Le conseil doit délibérer en faveur de cette démarche qui sera expérimenté sur 5 territoires dont le Haut -Minervois. Accord à l'unanimité.
- Projet 4L Trophy : Cédric LOPES (fils Adriano LOPES) a présenté en début de séance son projet 4L Trophy qui aura lieu du 18 février au 1<sup>er</sup> mars 2026. L'objectif est de partir de Biarritz jusqu'à Marāgheh soit 6000kms en voiture 4L (à ce jour en réparation). Au-delà de l'aventure humaine, sportive et scolaire, ce projet vient soutenir les associations humanitaires comme « Les enfants du désert ». Le budget prévisionnel s'élève à 13 000€. Cédric sera présent le jour de la foire (stand offert par la municipalité) pour vendre des pommes pour son père et présentera son projet. La commune décide de verser à l'Association qui est en cours de création pour ce projet, la somme de 500€. En contrepartie, la commune d'Aigues-Vives sera mise en avant sur les supports de communication du Rallye 4L.
- Compétence Gestion Eaux Pluviales (GEPU) : la commune décide de reconduire la convention avec l'agglo pour 2 ans. De ce fait, elle conserve l'entretien courant du pluvial (nettoyage des avaloirs, du bassin de rétention ...) et l'Agglo s'occupe des gros travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

